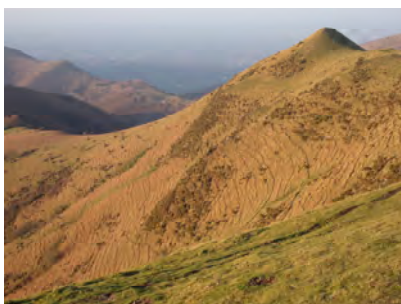




# DOCUMENT D'OBJECTIFS

## Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi FR 7200759



Avril 2013

## Résumé non technique



# DOCUMENT D'OBJECTIFS

## Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi FR 7200759

Ce Document d'Objectifs a été élaboré en Maîtrise d'ouvrage Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Mondarrain-Artzamendi avec le soutien technique et/ou financier de :



Sources photographiques de couverture : Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine, Euskal Herriko Laborantza Ganbara.

Le présent document fait la synthèse des travaux d'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi ».

L'objectif est de vulgariser la démarche Natura 2000 mise en place ainsi que les résultats obtenus, puis les recommandations de gestion du territoire.

### Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la **rareté** ou la **fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats**. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1753 sites.

Sur la base d'inventaires et d'études scientifiques, l'Union Européenne a identifié sur son territoire, les espèces animales, végétales et les milieux « **en danger de disparition** », « **vulnérables** », « **rare**s » ou « **endémiques** ». Estimés « d'intérêt communautaire », ils bénéficient de mesures de conservation au titre de Natura 2000.

Les deux textes importants sont les directives européennes « **Oiseaux** » (1979) et « **Habitats faune flore** » (1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.

La directive « Oiseaux » : elle propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant **181 espèces et sous-espèces** menacées qui nécessitent une attention particulière ;

La directive « Habitats Faune Flore » : elle établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus **de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales** présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection.

### Les objectifs de la démarche

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont :

- ✦ préserver la diversité biologique
- ✦ valoriser le patrimoine naturel des territoires

Afin que les partenaires s'approprient les enjeux de Natura 2000, et à travers ceux-ci les enjeux de la biodiversité et du développement durable de nos territoires, la France a choisi **la concertation** : citoyens, élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, propriétaires terriens, associations, usagers et experts sont **associés à la gestion de chaque site**.

La **participation active** de **l'ensemble des acteurs locaux** et le dialogue au sein des comités de pilotage (COFIL) permettent à chacun de mieux dégager à la fois les **enjeux de conservation du patrimoine naturel et les enjeux socio-économiques du territoire**, pour définir des **objectifs de développement durable** afin de proposer une **gestion du territoire** fondée sur les savoirs et les savoirs faire des acteurs locaux.

### Les chiffres clés

En Europe : 27 000 sites, 96 millions d'hectares, 18% du territoire de l'U.E  
En France : 1 753 sites, 6,9 millions d'hectares, 12,55% du territoire français, 4 500 espèces indigènes recensées ;  
Dans les Pyrénées-Atlantiques : 52 sites (dont 1 marin), 260 000 hectares, 34% du territoire départemental ;  
Au Pays Basque : 29 sites, 156 773 hectares, 51% du territoire terrestre.

## Gestion et conservation d'un site

Le Document d'Objectifs (DOCOB) : pour chaque site Natura 2000, il définit les mesures de gestion à mettre en œuvre. C'est à la fois un document de diagnostic, d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000 et de référence pour les acteurs concernés par la vie du site.

Il est établi avec l'intervention d'un opérateur technique et est soumis à l'approbation du Préfet de département.

Il comporte :

- ✓ une présentation générale du site ;
- ✓ un état des lieux écologique et humain ;
- ✓ une identification des enjeux et des orientations ;
- ✓ un programme d'actions de gestion : mesures destinées à permettre le maintien ou la restauration des habitats ou des espèces concernées, moyens financiers d'accompagnement, cahiers des charges des mesures contractuelles ;
- ✓ des annexes (fiches actions, fiches habitats et espèces, cartographie).



## Le Comité de Pilotage (COFIL) :

Établi au moment de la désignation du site Natura 2000, le Comité de pilotage (COFIL) est un organe officiel de concertation et de débat. Présidé par un élu local ou à défaut par le préfet de département, cette instance regroupe l'ensemble des acteurs concernés.

Le COFIL conduit l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) d'un site Natura 2000. Il organise ensuite la gestion du site et le suivi de la mise en œuvre des actions décidées dans le DOCOB.



## **L'animation du site**

La mise en œuvre du document d'objectifs d'un site Natura 2000 est assurée par le travail d'un animateur sur le site. L'animation du site consiste alors à faire vivre celui-ci en favorisant les projets durables de territoire, en utilisant les outils propres à Natura 2000 et en informant et sensibilisant les socio-professionnels sur la manière d'atteindre les objectifs définis dans le DOCOB.

## **Les outils Natura 2000**

Les contrats Natura 2000 : le contrat Natura 2000 est une **démarche volontaire** qui permet aux personnes physiques et morales de droit privé ou de droit public, de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Le cahier des charges du contrat Natura 2000 définit les actions à mettre en œuvre conformément au DOCOB ainsi que la nature et les modalités de versement des aides.

Il existe quatre types de contrats Natura 2000 mobilisables :

- ⤴ les contrats Natura 2000 forestiers ;
- ⤴ les contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers dits « ni-ni » ;
- ⤴ les Mesures Agro-Environnementales territorialisées ou MAEt (*pour les exploitants agricoles*) ;
- ⤴ les contrats marins (*non applicable sur le site en question*)

La Charte Natura 2000 : elle constitue l'autre volet de la politique contractuelle et volontaire de Natura 2000. A la différence des contrats, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière mais sa signature donne cependant droit à certains avantages fiscaux comme l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Cet outil permet aux signataires de s'engager dans la démarche Natura 2000 sans nécessiter un lourd investissement personnel et financier. Elle consiste en une liste d'engagements et de recommandations qui contribuent à atteindre les objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs.

## **Le site Natura 2000 du Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi (FR7200759)**

Le site Natura 2000 « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi » (5 269 Ha) a été désigné Site d'Intérêt Communautaire (S.I.C) au titre de la Directive « Habitats Faune Flore » par arrêté ministériel du 31 décembre 1998 (classement confirmé le 26/01/2013).

Ce site s'inscrit dans un territoire, le Pays Basque, marqué par des influences climatiques montagnarde et atlantique mêlées, à l'origine d'une grande spécificité de la végétation et des milieux naturels. Ainsi, la densité des milieux à caractère tourbeux et la présence d'espèces spécifiques au territoire, liées aux conditions de confinement et d'humidité importants des vallons du massif, constituent les particularités les plus marquantes du patrimoine naturel du site.

En outre, la vocation, principalement pastorale, et dans une moindre mesure forestière, des activités sur le site, a dessiné des paysages très particuliers, façonnant une mosaïque complexe de milieux naturels, qui accueillent une grande diversité d'espèces de faune et de flore.

### Communes concernées :

Ainhoa : 16,81 %

Bidarray : 21,67 %

Espelette : 19,96 %

Itxassou : 39,65 %

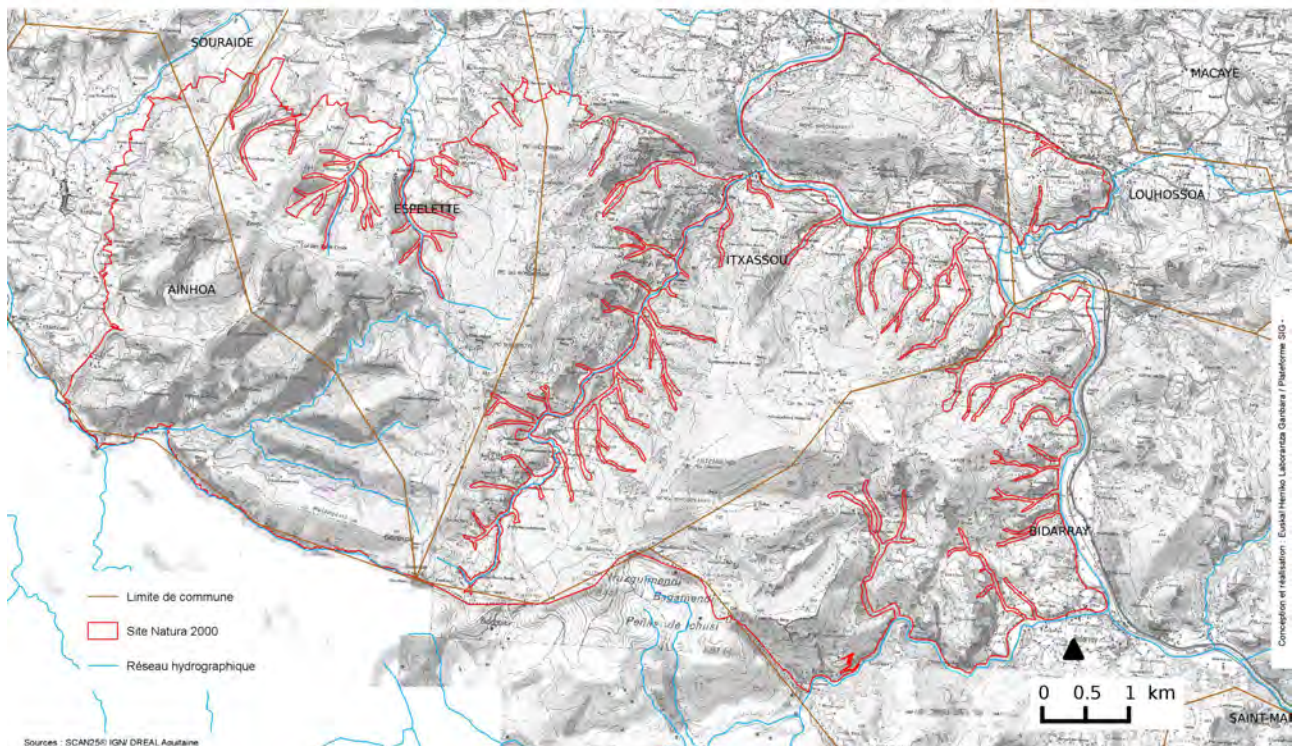
Louhossoa : 1,50 %

Souraïde : 0,41 %



## **Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi - Diagnostic 2011 - 2012**

### **Localisation du site Natura 2000**



## Diagnostic écologique

Cette phase a pour objectif de décrire les **habitats naturels** du site, et leur **état de conservation** ; d'autre part, les espèces d'intérêt communautaire font également l'objet d'un travail de terrain, pour les localiser et décrire les **facteurs de dégradation sur ce patrimoine naturel**.

## Les habitats naturels

**Habitat naturel** : milieu qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces) animale(s) ou végétale(s).

Un **habitat naturel d'intérêt communautaire** est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neuf régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

Le caractère **prioritaire** d'un habitat ou d'une espèce révèle le danger de disparition sur le territoire européen des états membres et pour la conservation duquel ou de laquelle l'Union Européenne porte une responsabilité particulière, compte tenu de l'importance de leur aire de répartition en Europe.

### Bilan des habitats naturels du site

**46 habitats identifiés, dont 15 d'intérêt communautaire.**

**Presque 34 % du site** est occupé par des habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires.

#### Habitats à très fort enjeu patrimonial :

- **formations de zones humides**
- **Hêtraies atlantiques acidiphiles**
- **Landes à bruyères**
- **Pelouses à Nard**

Principaux habitats d'intérêt communautaire	Facteurs principaux de dégradation
<b>Zones humides (Landes humides, dépressions du <i>Rhynchosporion</i>)</b>	<b>Assèchement, piétinement</b>
<b>Formations forestières (Hêtraies atlantiques acidiphiles, Forêts de pente, Chênaies à chêne tauzin)</b>	<b>Vieillessement et non renouvellement des peuplements (manque de régénération naturelle)</b>
<b>Habitats agropastoraux (landes ibéroatlantiques, pelouses à Nard)</b>	- <b>Surpâturage de certaines zones, qui entraîne une perte des espèces caractéristiques de l'habitat</b> - <b>Manque de pâturage de certaines zones, qui évoluent vers un stade préforestier</b>



**Dépression du *Rhynchosporion***



**Lande à bruyères**

## Les espèces

Espèce d'intérêt communautaire : espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propres à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée aux annexes I, IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore ».



*Grand rhinolophe*

### Bilan des espèces du site

Le diagnostic écologique a identifié **13 espèces d'intérêt communautaire**.

#### Espèces à très fort enjeu patrimonial :

- Soldanelle velue
- Trichomanes remarquable
- Rosalie des Alpes
- Scarabée Pique-Prune
- Rhinolophe euryale

### Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire du site

#### **Espèces végétales** (Soldanelle velue, Trichomanès remarquable)

Les stations sont généralement en bon état de conservation. Néanmoins, des variations liées au fonctionnement hydrologique, et une éventuelle dégradation des stations (cueillette) nécessitent de veiller à leur maintien.

#### **Insectes saproxyliques** (Rosalie des Alpes, Scarabée Pique-Prune, Grand capricorne, Lucane cerf-volant)

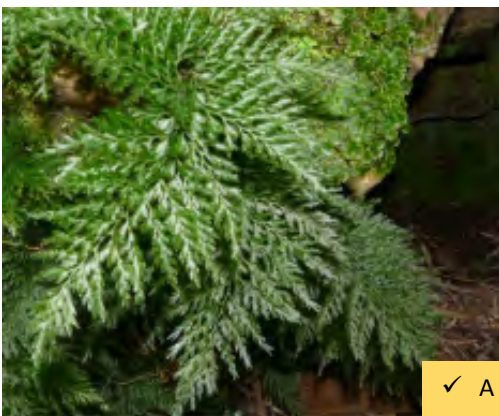
Menacés par la régression de leur habitat ; le pâturage en zone forestière remet en cause la régénération naturelle et donc la pérennité de ces habitats.

#### **Chauves-souris** (Rhinolophe euryale, Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein, Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées et Petit rhinolophe)

Leur conservation passe par le maintien des gîtes de reproduction mais également de leurs terrains de chasse (prairies de pâture et de fauche, maintien des corridors écologiques)

#### **Escargot de Quimper**

Les stations de cette espèce sont très ponctuelles, et la disparition de certains massifs boisés pourrait contribuer à morceler son habitat et son aire de répartition.



*Trichomanès remarquable*



*Grand capricorne*

✓ A noter :

Le site Natura 2000 abrite également plusieurs **espèces protégées** comme le **Séneçon de Bayonne**, le **Lycopode des tourbières**, le **Lézard vert**, la **Coronelle lisse**.



## **Diagnostic socio-économique**

Il s'agit de l'**analyse des toutes les activités sociales, économiques et culturelles** présentes sur le site : état des lieux, liens avec les enjeux écologiques et perspectives.

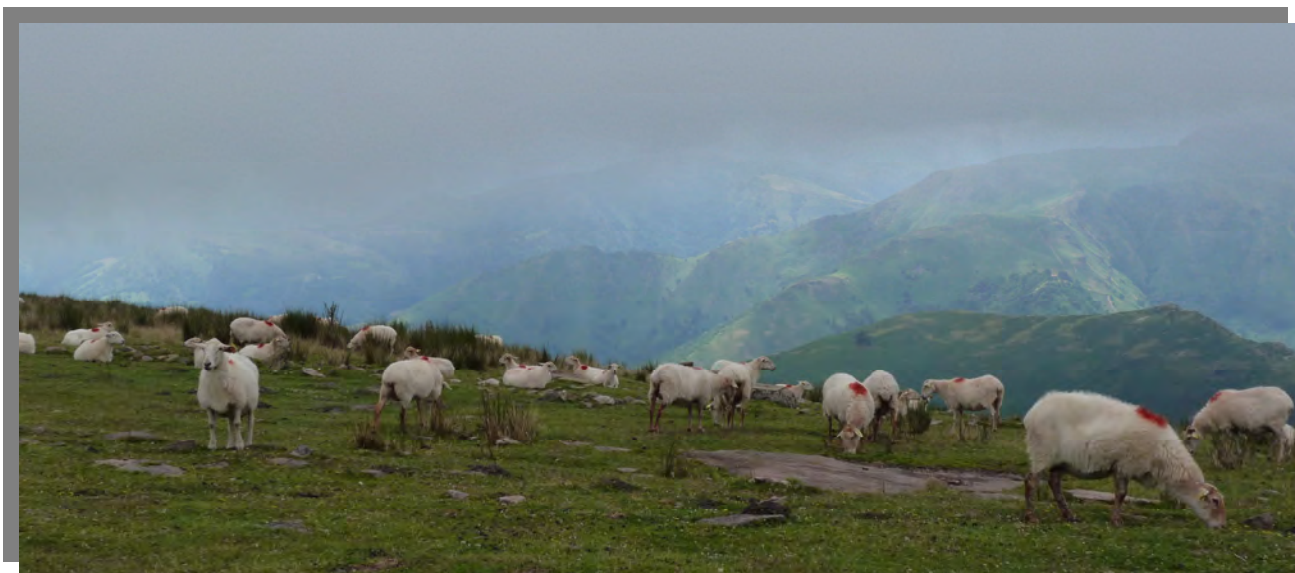
Son objectif est de mieux comprendre le contexte historique et actuel du territoire afin d'appréhender plus clairement la gestion et l'animation du site en fonction de l'existant, des acteurs et de leurs contraintes qui peuvent être économiques, sociales ou même environnementales.

Avec 265 exploitations agricoles sur le site et des pratiques en lien direct avec la gestion du patrimoine naturel, une étude spécifique du contexte agro-pastoral a été réalisée.

L'UTILISATION AGRO-PASTORALE traditionnelle est à l'origine des **milieux naturels riches et diversifiés** présents sur le site.

Cependant la mutation des pratiques agricoles conduit à un déséquilibre entre les secteurs hauts souvent surpâturés et les secteurs bas délaissés. En conséquence, le surpâturage entraîne la **dégradation des milieux humides et des pelouses d'altitude** alors que **le manque de pression de pâturage** et d'entretien conduit à la fermeture des zones intermédiaires et l'embroussaillage par les ajoncs.

**Des perspectives positives** se dégagent néanmoins quant à **l'utilisation de la montagne**. Emblématique pour tous les usagers, elle reste un **espace fondamentalement corrélée à la vie des paysans**. Au vu du contexte économique actuel, des **pistes de reconquête pastorale** se dessinent (broyage, écobuage, fauche, amélioration des équipements).



LA FORET recouvre 31% du territoire du site. Les forêts sont essentiellement privées excepté sur Ainhoa où une vaste forêt communale bénéficie du régime forestier Office National des Forêts.

Les peuplements forestiers sont le résultat d'une **gestion sylvopastorale ancestrale** qui aujourd'hui, n'est que faiblement assurée. La préservation des habitats et des espèces forestières d'intérêt communautaire passera par un travail en étroite collaboration avec les communes, l'O.N.F et le C.R.P.F (Centre Régional de la Propriété Forestière) et auprès des propriétaires forestiers avec la proposition de mesures contractuelles pertinentes.



TOURISME ET LOISIRS : à l'interface entre océan et montagne, le massif du Mondarrain et de l'Artzamendi présente des paysages et des milieux naturels exceptionnels qui attirent **de nombreux visiteurs**. La **pratique de randonnées et autres activités de pleine nature** est en constante augmentation.

Si les impacts directs semblent faibles sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, des conflits avec les autres usagers peuvent produire des effets qu'il est important de prendre en compte.

INDUSTRIE : l'activité est peu présente sur le site Natura 2000 et son impact peut être considéré **comme faible sous réserve du respect des réglementations environnementales en vigueur et d'une remise en état en fin d'exploitation**.

CHASSE : le massif présente des milieux diversifiés et des paysages contrastés abritant de nombreuses espèces de gibiers et constitue ainsi un territoire où se pratique la chasse. **Acteurs de la montagne**, les chasseurs participent à **la gestion des milieux montagnards** ; leur contribution à la démarche Natura 2000 est donc importante.

### Les enjeux écologiques de conservation du site

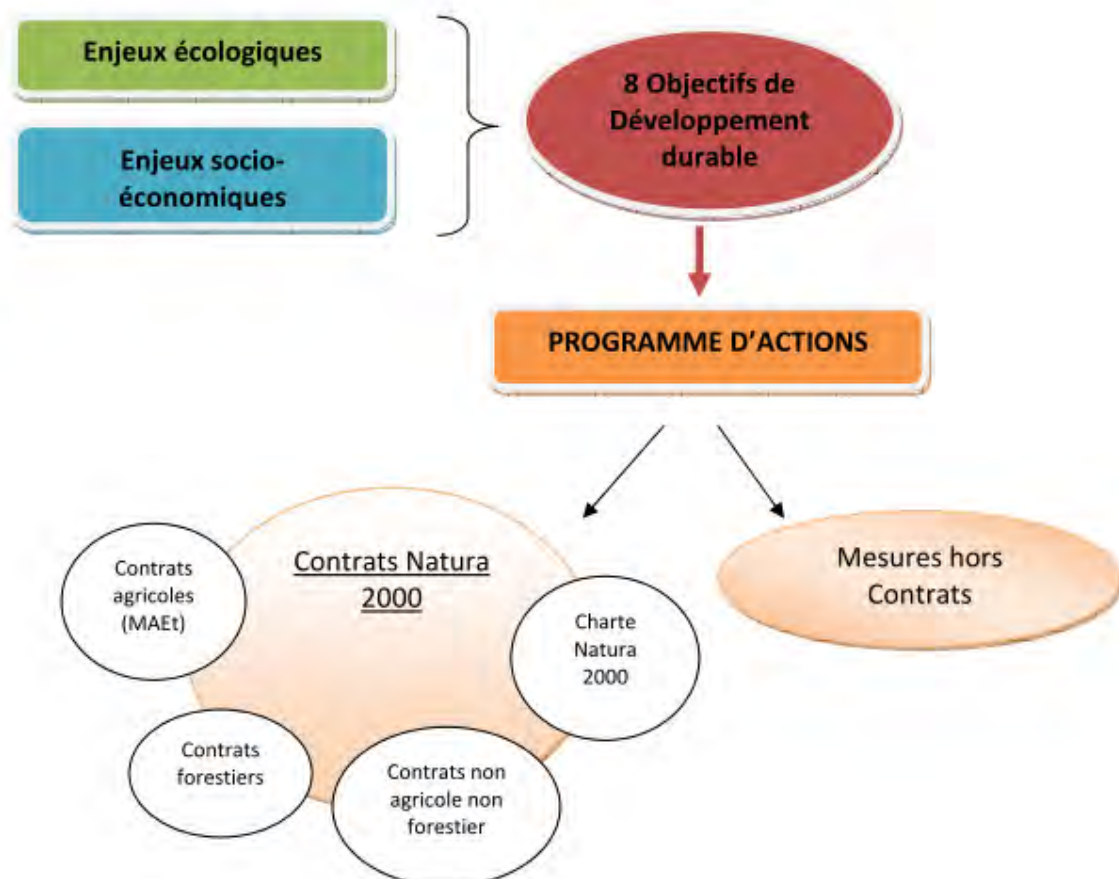
- conserver / restaurer les zones humides d'intérêt communautaire
- maintenir / restaurer les landes sèches à bruyère d'intérêt communautaire
- préserver les habitats forestiers et la faune associée
- protéger les stations d'espèces d'intérêt communautaire (Trichomanes remarquable, Soldanelle velue)
- garantir le maintien des colonies de chauves-souris

### Les enjeux socio-économiques du site

Le diagnostic socio-économique a permis de faire émerger les problématiques suivantes :

- mutation de l'utilisation agro-pastorale du massif ;
  - diminution du rôle du troupeau dans la gestion de l'ensemble des étages (fonds de vallée, zones intermédiaires, estives) ;
  - modification du mode d'utilisation de la montagne ;
- manque d'harmonisation des activités avec les enjeux écologiques du site et avec les autres usagers.

### Programme d'actions



Le programme Natura 2000 vise à restaurer, entretenir ou conserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces en prenant en compte les activités socio-économiques inhérentes au site.

### Les 8 objectifs de développement durable

- **favoriser un pastoralisme adapté au maintien des habitats d'intérêt communautaire ;**
- **préserver les habitats forestiers, notamment ceux abritant des insectes saproxyliques d'intérêt communautaire ;**
- **maintenir les zones humides d'intérêt communautaire ;**
- **préserver les habitats des chauves-souris ;**
- **préserver les stations d'espèces végétales des ravins (trichomanes, soldanelle) et les stations d'espèces animales cavernicoles (escargot de Quimper) ;**
- **améliorer la connaissance scientifique du site ;**
- **évaluer les effets des mesures de gestion mises en place sur le site ;**
- **informer, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion durable de leur territoire.**

Les objectifs sont ensuite déclinés en **objectifs opérationnels** puis en actions décrivant de manière concrète l'objectif à atteindre sur le site.

Des contrats Natura 2000 sont ainsi proposés pour la mise en œuvre de ces actions : **9 contrats forestiers, 14 contrats ni agricoles ni forestiers, 7 contrats agricoles (MAEt).**

*Exemples de contrats Natura 2000 :*

- *création ou rétablissement de clairière ou de landes, dispositif favorisant le développement de bois sénescents*
- *gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts, réhabilitation ou plantation d'alignement de haies, d'arbres*
- *amélioration de la gestion de la fertilisation des prairies, retard de fauche sur prairies remarquables, maintien des milieux ouverts par pâturage et entretien ou fauche précoce de la fougère.*

Pour tous renseignements complémentaires sur le dispositif

**S.I.V.U Natura 2000 Mondarrain Artzamendi**

Mairie d'ITXASSOU – B.P 16

64250 – ITXASSOU

05 59 29 75 36 – courriel : [mairie.itxassou@wanadoo.fr](mailto:mairie.itxassou@wanadoo.fr) - site internet : [www.itxassou.fr](http://www.itxassou.fr)

**D.D.T.M des Pyrénées-Atlantiques**

Service Développement Rural Environnement Montagne

Unité Natura 2000 chasse et faune sauvage

64032 – PAU CEDEX

05 59 80 87 65

**DREAL Aquitaine**

Cité administrative – Rue Jules Ferry – B.P 55

33090 – BORDEAUX CEDEX

05 56 24 88 22

Le portail Natura 2000 : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

